



Déclaration de la haute représentante, M^{me} Catherine Ashton, au nom de l'Union européenne à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse, le 3 mai 2012

«La liberté d'expression, consacrée par la Déclaration universelle des droits de l'homme, confère à tout individu le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. À l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse, l'Union européenne tient à rappeler ces principes et à rendre hommage à tous ceux qui luttent pour le respect de la liberté d'expression, ainsi que pour la liberté et le pluralisme de la presse et des autres médias.

La censure et le harcèlement des éditeurs, écrivains, journalistes ou blogueurs sont inacceptables, de même que le recours à la violence ou les arrestations sur intervention de l'État dont ils sont victimes. L'UE salue le travail courageux des journalistes qui, dans des conditions souvent extrêmement précaires, continuent de fournir des informations indépendantes. Elle appelle tous les États à garantir la sécurité des journalistes et les autoriser à jouer le rôle essentiel qui est le leur, à savoir relater et commenter les événements de manière indépendante, sans avoir à craindre la violence ou les représailles.

La liberté d'expression s'étend aussi à l'internet et aux autres médias, et l'UE s'oppose fermement à toute restriction injustifiée et disproportionnée de l'accès ou de l'utilisation de ces médias».